

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **European Financial Reporting Advisory Group**

Forme juridique : Association internationale sans but lucratif

Adresse : Square de Meeûs

N° : 35

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0478.422.212

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

28-05-2019

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **15-03-2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Exercice précédent du **01-01-2020** au **31-12-2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.8, A-ASBL 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT  
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**Norberg Claes**

Square de Meêus 35

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-16

Fin de mandat : 2023-12-15

Administrateur

**Buysse Hans**

Square de Meêus 35

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-16

Fin de mandat : 2023-12-15

Administrateur

**Gauzès Jean-Paul**

Square de Meeûs 35

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-07-01

Fin de mandat : 2022-06-30

Président du Conseil d'Administration

**BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL (B00023)**

0431088289

Da Vincilaan 9 E6

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-25

Fin de mandat : 2022-03-15

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Fank Felix (A 1438)

Reviseur d'Entreprise

Da Vincilaan 9 E6

1930 Zaventem

BELGIQUE

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<p><b>Felix &amp; Felix</b>            0424404494            Chaussée de Tubize 135            1440 Braine-le-Château            BELGIQUE</p> <p>Représenté directement ou indirectement par :</p> <p>Charles Felix            Expert-comptable            Chaussée de Tubize 135            1440 Braine-le-Château            BELGIQUE</p>	50.363.915	A B

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>267.064</u></b>	<b><u>257.770</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b><u>26.427</u></b>	<b><u>17.133</u></b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	26.318	16.925
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	109	208
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b><u>240.637</u></b>	<b><u>240.637</u></b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>6.156.852</u></b>	<b><u>5.670.238</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b><u>578.486</u></b>	<b><u>794.839</u></b>
Créances commerciales		40	531.366	673.509
Autres créances		41	47.120	121.330
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b><u>5.452.439</u></b>	<b><u>4.773.988</u></b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b><u>125.927</u></b>	<b><u>101.411</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>6.423.916</u></b>	<b><u>5.928.008</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>4.601.774</u></b>	<b><u>4.703.551</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<b>4.601.774</b>	<b>4.703.551</b>
Subsides en capital		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16	<b><u>573.796</u></b>	<b><u>325.262</u></b>
Provisions pour risques et charges		160/5	<b>573.796</b>	<b>325.262</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	573.796	325.262
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.248.346</u></b>	<b><u>899.195</u></b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>1.033.093</b>	<b>899.144</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	369.421	334.511
Fournisseurs		440/4	369.421	334.511
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	663.672	564.633
Impôts		450/3	26.791	7.923
Rémunérations et charges sociales		454/9	636.881	556.710
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	<b>215.253</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>6.423.916</u></b>	<b><u>5.928.008</u></b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	4.219.419	4.031.533
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	4.009.788	3.646.470
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	22.226	45.498
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9	248.534	118.087
Autres charges d'exploitation		640/8	28.615	28.246
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-89.744</b>	<b>193.232</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>1.225</b>	<b>96</b>
Produits financiers récurrents		75	1.225	96
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>13.258</b>	<b>471</b>
Charges financières récurrentes		65	13.258	471
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-101.777</b>	<b>192.857</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-101.777</b>	<b>192.857</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-101.777</b>	<b>192.857</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>4.601.774</b>	<b>4.703.551</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-101.777	192.857
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	4.703.551	4.510.694
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	791		
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>4.601.774</b>	<b>4.703.551</b>

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	32.204
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	32.204	
8129P	XXXXXXXXXX	32.204
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	32.204	
(21)		

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	768.255
8169	31.520	
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	799.775	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	751.122
8279	22.226	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	773.348	
(22/27)	<u>26.427</u>	
8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	240.637
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	240.637	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	240.637	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	21,9	20,4
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Honoraires du commissaire relatifs à son mandat de commissaire s'élève à HTVA .....

Exercice
7.500

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 200

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	18,7	4,7	21,9	20,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	29.746	5.198	34.944	33.303
Frais de personnel	102	3.413.323	596.465	4.009.788	3.646.470

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	20	6	24,3
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	20	6	24,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	9	2	10,3
de niveau primaire	1200	6	1	6,5
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	3	1	3,8
Femmes	121	11	4	14
de niveau primaire	1210	7	3	9,5
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4	1	4,5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	20	6	24,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	2	6,3
305	2	1	2,5

### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	10	5811	10
5802	468	5812	654
5803	9.723	5813	14.948
58031	9.185	58131	14.226
58032	538	58132	722
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP  
AISBL

Rapport du commissaire  
à l'assemblée générale  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP AISBL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP AISBL (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 25 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de de l'association EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP AISBL durant 15 exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 6.423.916 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 101.777 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de

notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

##### *Responsabilités de l'organe d'administration*

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et associations, et des statuts de l'Association.

##### *Responsabilités du commissaire*

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et,] le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

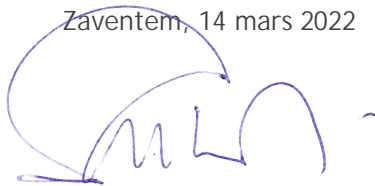
##### *Mentions relatives à l'indépendance*

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, 14 mars 2022



BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par FELIX FANK